

## COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 17 mai 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Jean-Jacques JUTEAU, Nicolas LEGUET, Mélisa VIAUX, Ghislaine BOURGEGAIS, Guillaume JOUIN, David LANOUE, Valérie RENOUL.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité, sans observation.

#### **- CCRLA : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE D'ASSURANCES**

Le conseil municipal autorise la mise en place du groupement de commande dans le cadre de la passation du marché de prestation de service d'assurance avec la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers.

#### **- TRAVAUX SUR LA PORTE DE L'ÉGLISE**

Suite au sinistre sur la porte de l'église et après accord de prise en charge des travaux par l'assurance, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SARL MELLIER (Thorigné d'Anjou) d'un montant de 5 542,80 € TTC (option peinture incluse).

#### **- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT DU PORT RIBOUET A ANJOU SPORT NATURE POUR STOCKAGE DE VELOS**

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition à l'association Anjou Sport Nature du bâtiment sis parcelle B377, route du Moulin, afin d'y stocker des vélos. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour un an, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

#### **- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE – ANNEE 2016**

Le conseil municipal alloue à Monsieur Claude CADOT, gardien de l'église, une indemnité de 400 € pour l'année 2016.

#### **- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT : EXERCICE 2015**

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Collectif pour l'exercice 2015. Celui-ci est consultable en Mairie.

#### **- SAUR : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE**

Le conseil municipal décide de conclure avec la SAUR une convention pour l'entretien et le contrôle des poteaux incendie pour une durée de trois ans pour une rémunération annuelle de 35,70 € HT par poteau incendie.

#### **- AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL RURAL DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Le conseil municipal estime manquer d'éléments pour se positionner sur la création d'un Syndicat départemental rural de l'eau potable. Il souhaite qu'une étude de faisabilité soit lancée dans les meilleurs délais, étude qui devra permettre de définir l'organisation territoriale la plus efficiente pour les abonnés.

A La Jaille-Yvon, le 20 mai 2016

Le Maire,

Pascal CHEVROLLIER

